



les Crinières de l'Ouest

Conditions générales de vente

NOS PRIX COMPRENNENT :

Le séjour et les activités en pension complète, les activités équestres, les cours théoriques, les animations quotidiennes, les frais de dossier et d'inscription, les repas et l'hébergement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- La licence fédérale de l'année en cours (obligatoire) : coût 29€ mineurs; 40€ majeurs. Vous pouvez l'acquérir aux Crinières de l'Ouest.
- L'équipement du cavalier.
- Les frais d'inscription aux diplômes fédéraux d'examen Savoirs 1 à 5 (facultatif).
- Prévoir éventuellement un peu d'argent de poche.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CRINIÈRES BLANCHES:

L'adhésion à l'Association des Crinières blanches (aide à la prise en charge des chevaux retraités) est obligatoire pour toute inscription à un séjour. L'adhésion est annuel, le montant est de 30€.

INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Remplir la fiche d'inscription jointe et nous l'adresser accompagnée des arrhes représentant 30% du montant de l'activité. Les arrhes sont encaissables à réception, et non récupérables en cas de désistement après les 7 jours de droits à rétractation.

L'inscription à l'une de nos activités implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du prix global du séjour.

Toute réservation confirmée entraîne obligatoirement une facture due, du prix total du séjour. La réception des arrhes n'implique pas l'acceptation de la réservation. La réservation vous est confirmée dans la mesure des places disponibles.

Vous recevrez en retour une facture. **Le solde devra nous parvenir au plus tard 30 jours avant le début du séjour.**

Nous nous réservons le droit de disposer de la place d'un participant qui n'aurait pas réglé le solde de son inscription dans ces délais, et ce sans indemnité.

Toute inscription survenant à moins de 30 jours du début du séjour devra être accompagnée du montant global du prix du séjour.

ANNULATION ANTICIPÉE DE RÉSERVATION

Si vous devez annuler votre séjour **plus de 30 jours** avant le début du séjour le montant des **arrhes reste dû**.

Une annulation survenant à **moins de 30 jours** du début du séjour ou une interruption de stage ne donne droit à **aucun remboursement** (sauf pour raison de santé avec un certificat médical).

En cas d'annulation pour raison de santé avec un certificat médical, il vous sera retenu de notre part le montant des arrhes.

En cas de retard ou d'abandon de votre part au cours du séjour, aucun remboursement de notre part n'est envisageable.

Les Crinières de l'Ouest se réserve le droit d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, ou par suite de conditions particulières (force majeure, etc).

Dans ce cas, les participants se verront intégralement remboursés des sommes versées, mais ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité.

OBJETS PERSONNELS :

Les objets personnels demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. *Les Crinières de l'Ouest* décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les Crinières de l'Ouest est couvert par une assurance responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants aux stages par suite de carence ou de défaillance de ses services. Néanmoins *Les Crinières de l'Ouest* ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du participant. Lors de l'acquisition de votre licence fédérale obligatoire, vous avez été ou serez informé(s) du contrat d'assurance inclus. Vous avez la possibilité de souscrire, en plus, des garanties complémentaires en individuel accident conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16/07/84, modifiée le 13/07/92.

INFORMATIQUE - CONFIDENTIALITÉ

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations informatiques vous concernant.

Signature :